**Cahier des charges**



**Prix des lycéens Bernard-Marie Koltès**



**Prix de littérature dramatique contemporaine**

**2018-2019**

* **Préambule : les ambitions du Prix des lycéens Bernard Marie-Koltès – Prix de littérature dramatique contemporaine**

Le Prix des lycéens Bernard Marie-Koltès – Prix de littérature dramatique contemporaine articule les trois dimensions du **Parcours d’Education Artistique et Culturelle**.

Parce qu’il se fonde sur un étroit **partenariat entre le Théâtre National de Strasbourg, la Délégation Académique à l’Action Culturelle du rectorat de Strasbourg et les enseignants impliqués**, il permet en effet de conjuguer **l’apport de connaissances, la pratique artistique et les rencontres avec les artistes et les lieux de création**.

Le prix se donne pour ambition de faire découvrir aux lycéens **trois textes dramatiques contemporains édités en 2017**, de **débattre de leurs mérites respectifs** et de **faire le choix d’un lauréat**.

Les différentes étapes du travail mené avec les élèves mobiliseront **des compétences relevant à la fois de la lecture, de l’écriture et de la maîtrise de l’oral.**

* **Eléments de calendrier :**

**Entre novembre 2018 et mars 2019, 5 classes de lycée, sélectionnées sur l’ensemble du territoire de l’académie et représentatives de la diversité des établissements** (lycées généraux, technologiques, professionnels), **composeront le jury qui élira le texte lauréat parmi trois textes édités en 2017.**

Pour ce faire, chaque classe, accompagnée par son enseignant et une équipe artistique du TNS participera à des **ateliers de mise en voix et d’échanges**.

**La remise du prix aura lieu le 25 mars 2019, en présence de l’auteur, de l’éditeur et de l’ensemble des lycéens impliqués**.

L’auteur primé rencontrera les classes participantes pour promouvoir l’œuvre sélectionnée.

* **Modalités pratiques :**

Pour remplir pleinement les objectifs énoncés en préambule, la participation des établissements au Prix des lycéens Bernard Marie Koltès – prix de littérature dramatique contemporaine impliquera :

* **Un binôme de professeurs ou de professeurs –documentalistes pour accompagner les ateliers**: ceux-ci se dérouleront en effet par demi-classe, ce qui exigera un encadrement partagé.
* Une **formation préalable obligatoire d’une journée en octobre 2018** pour les enseignants responsables.
* Un **travail soutenu en classe autour des œuvres** : il est souhaitable que chaque œuvre ait été lue au moins deux fois par les classes participantes. Les enseignants veilleront à accompagner leur classe dans cette lecture.
* Un **volume de 15h d’interventions extérieures assuré par le TNS** dans les classes participantes. Par ailleurs, ces dernières participeront à **un parcours du spectateur autour de spectacles de la programmation.**
* **Une participation obligatoire des établissements au financement de l’acquisition des ouvrages en compétition.**
* La convention de partenariat avec le TNS devra être validée par le conseil d’administration de chaque établissement participant **avant le 30 octobre 2018 au plus tard**.